L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Christian FRESNEL, Jean-Marie SARDAIN, Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER

Le PV n° 11 de la réunion de la commission SENIORS en date du 31/10/2019 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

CALENDRIER GENERAL :

Les journées 5 et 8 (poule à 14) SENIORS des 02 et 03 Novembre 2019 sont reportées au 16 et 17 Novembre 2019.

REGLEMENT FINANCIER :

Rencontre – D3 – Poule C : JS BASSEAU (2) - FC ST GERMAIN DE MONTBRON du 02/11/2019
Arbitre de la rencontre : Monsieur Patrice BARON
Les frais de déplacement de l'arbitre lui seront crédités à hauteur de 43,00 € part débit du district (caisse des intempéries).

2° SOUS-COMMISSION DES COUPES

CALENDRIER GENERAL :

Le 3ème tour de coupe prévu les 16 et 17 Novembre 2019 est reporté au 21 et 22 Décembre 2019.

REGLEMENTS FINANCIERS :

Rencontre Coupe DISTRICT – Crédit Agricole – Trophée Jacky DEBRIS :
US ST MARTIN – A.S.C.MAYOTTE du 27/10/1019

Arbitre de la rencontre : Monsieur Gaétan LAMOTHE
Le club d'US ST MARTIN n'ayant pas réglé les frais d'arbitrage, la somme de 69,09 € sera créditée à l'arbitre Monsieur Gaétan LAMOTHE par débit du club d'US ST MARTIN.

Rencontre Coupe RESERVES – Crédit Agricole – Trophée Pierre LABONNE :
ES JAVREZAC/JARNOUZEAU (2) – BEL AIR (2) du 13/10/2019

Arbitre de la rencontre : Monsieur Saïd SOIDIKI
Le club de ES JAVREZAC/JARNOUZEAU n'ayant pas réglé les frais d'arbitrage, la somme de 73,00 € sera créditée à l'arbitre Monsieur Saïd SOIDIKI par débit du club de ES JAVREZAC/JARNOUZEAU.

TIRAGES DES COUPES :

Coupe de la CHARENTE - Crédit Agricole - Trophée Maurice BRACHET

Préparation du 3ème Tour :

Le club de FC ROULLET est toujours qualifié en Coupe Nouvelle Aquitaine, il est remplacé **après tirage au sort** par le club de FC CHARENTE LIMOUSINE (2).

- Les matchs auront lieu le **Dimanche 22/12/2019 à 14H30** ou le **Samedi 21/12/2019 à 20h00** pour les clubs possédant un éclairage homologué ou autorisé, sauf avis contraire.

- En cas de match nul après la prolongation réglementaire, il sera fait application de l'épreuve des tirs au but.

- Le tirage est réalisé conformément au règlement de la Coupe de la Charente – Crédit Agricole – Trophée Maurice BRACHET :

TIRAGE du 3ème Tour avec 28 équipes, 19 vainqueurs du 2ème Tour + 19 exempts (B) :

- CS ANGOULEME LEROY (2) (D1) – UAS VERDILLE (D2)
- US MA CAMPAGNE (D3) – FC NERSAC (D2)
- GSF ANGOULEME PORTUGAIS (D1) – AS VILLEBOIS HAUTE BOEME (D1)
- CS ST MICHEL (D1) – US CHASSENEUIL (D2)
- CR MANSLE (D1) – AS MONS (D3)
- AS SOYAUX (2) (D2) – SUD CHARENTE (D2)
- FC CONFOLENS (D1) – ASFC VINDELLE (D1)
- JS ANGOULEME BASSEAU (D1) – US ANAIS (D3)
- AS MERPINS (2) (D2) – FC CHARENTE LIMOUSINE (2) (D2)
- ALLIANCE FOOT 3B (2) (D1) – ENT ST SEVERIN PALLUAUD (D2)
- AS ST YRIEIX (2) (D2) – ENT FOOT 16 (D3)
- ES CHAMPNIERS (2) (D3) – ES MORNAC (D2)
- USA MONTBRON (D2) – AS AIGRE (D2)
- AL ST BRICE (D2) – AS PUYMOYEN (2) (D3)

Coupe du DISTRICT - Crédit Agricole - Trophée Jacky DEBRIS

2ème Tour :

Rencontre AC VILLEFAGNAN - A C GOND PONTOUVRE du 27/10/2019 :
Le dossier est en attente de la décision de la commission d'appels du district.

Préparation du 3ème Tour :

- Les matchs auront lieu le **Dimanche 22/12/2019 à 14H30** ou le **Samedi 21/12/2019 à 20h00** pour les clubs possédant un éclairage homologué ou autorisé, sauf avis contraire.

- En cas de match nul après la prolongation réglementaire, il sera fait application de l'épreuve des tirs au but.

- Le tirage est réalisé conformément au règlement de la coupe du District – Crédit Agricole – Trophée Jacky DEBRIS :

TIRAGE du 3ème Tour avec 16 équipes, 6 vainqueurs du 2ème Tour + 10 exempts (B):

- ES BEAUX PINS (D4) – JS TOUVRE (D4)
- ES JAVREZAC/JARNOUZEAU (D4) – FC ST MAURICE MANOT ANSAC (D4)
- AS EXIDEUIL (D5) – US ETAGNAC (D4)
- ASC MAYOTTE (D5) – ENT BERNEUIL SALLES (D4)
- US TAPONNAT (D4) – AS MOSNAC CHAMPMILLON (D4)
- US CHAMPAGNE MOUTON (D4) – ENT GENAC MARCILLAC GOURVILLE (D4)

- SC ST CLAUD (D4) – FC VILLEFAGNAN (D4) **ou** AC GOND PONTOUVRE (D4)
- FC ST HILAIRE DE BARBEZIEUX (D4) – ENT NANTEUIL VERTEUIL (D4)

Coupe des RESERVES - Crédit Agricole - Trophée Pierre LABONNE

2ème Tour :

Rencontre CS ST MICHEL (2) – US MA CAMPAGNE (2) du 27/10/2019 :
Suite à la décision de la commission S.R.L., l'équipe de US MA CAMPAGNE (2) est qualifiée pour le 3ème tour.

Préparation du 3ème Tour :

- Les matchs auront lieu le **Dimanche 21/12/2019 à 14H30** ou le **Samedi 22/12/2019 à 20h00** pour les clubs possédant un éclairage homologué ou autorisé, sauf avis contraire.

- En cas de match nul après la prolongation réglementaire, il sera fait application de l'épreuve des tirs au but.

- Le tirage est réalisé conformément au règlement de la coupe des Réserves – Crédit Agricole – Trophée Pierre LABONNE :

Tirage du 3ème Tour avec 28 équipes, 21 vainqueurs du 2ème Tour + 7 exempts (B) :

- SL CHATEAUBERNAD (2) (D5) - AS SOYAUX (3) (D4)
- FC NERSAC (2) (D4) – ENT FOOT 16 (2) (D4)
- AS AIGRE (3) (D5) – US MA CAMPAGNE (2) (D4)
- AS VOEUIL ET GIGET (2) (D4) – USA MONTBRON (3) (D4)
- ES FLEAC (2) (D4) – AL ST BRICE (3) (D4)
- AS MONS (2) (D5) – ALLIANCE FOOT 3B (4) (D4)
- ENT MORNAC (3) PRANZAC (2) (3) (D5) – ENT ST SEVERIN PALLUAUD (2) (D4)
- FC FONTAFIE (2) (D4) – LA GENTE (2) (D4)
- US ANAIS (2) (D4) – AS BRIE (3) (D5)
- FC CHARENTE LIMOUSINE (4) (D4) – AC GOND PONTOUVRE (2) (D5)
- JS SIREUIL (3) (D5) – FC HAUTE CHARENTE (2) (D5)
- ES ELAN CHARENTAIS (2) (D4) – CO LA COURONNE (3) (D4)
- US LESSAC (2) (D4) – FC ROUILLAC (2) (D4)
- ENT TAIZE AIZIE (2) RUFFEC (5) (2) (D5) - UAS VERDILLE (2) (D4)

3° - INFORMATION DIVERSES

- Monsieur Patrice BARON, du 02/19/2019, pris note.

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 14 Novembre 2019 à 16h45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H55

L'animateur Jean Charles GUIGUEN

Le secrétaire Jean Marie SARDAIN